



Projet ToulouseEuroSudOuest (TESO) Observations soumises par Archipel Citoyen le 24 Avril 2019

Madame, Monsieur le(s) Commissaire(s)-Enquêteur(s),

Nous sommes Archipel Citoyen, un mouvement politique citoyen local dont le but est de transformer Toulouse en s'appuyant sur quatre valeurs essentielles qui constituent notre socle : la démocratie par les habitant.e.s, la Justice sociale et la solidarité, la transition écologique et le vivre en commun.

C'est donc essentiellement sur la base de nos valeurs démocratiques qu'Archipel Citoyen souhaite porter à la connaissance des commissaires enquêteurs son avis concernant les dysfonctionnements de la concertation et de la démocratie locale sur le projet TESO, y compris la tour Occitanie.

Par ailleurs, les événements publics que nous avons organisés depuis plusieurs mois, nous ont permis de capter de manière récurrente des interrogations légitimes des habitant.e.s liées à l'inadéquation du projet de Tour Occitanie avec les besoins de l'agglomération toulousaine et les enjeux de notre siècle.

1/Projet TESO et Tour Occitanie : dysfonctionnements de concertation et déni de démocratie locale.

Une concertation a été mise en place entre 2013 et 2016 entre la métropole et les associations de quartier. Elle a abouti, en 2016, à un relatif consensus à travers un document nommé Plan Guide Urbain. Entre 2016 et 2018, la concertation n'a pas été poursuivie sur le futur projet de ZAC.

Début 2018, la documentation pour la consultation publique sur les projets de ZAC et de PEM a été remise : le Projet Urbain n'avait plus rien à voir avec le Plan Guide Urbain 2016. Une nouvelle concertation réclamée par les 11 associations du quartier se solde par un échec. Pourquoi ne pas s'en être tenu aux résultats obtenus en 2016, avec les habitant.e.s ?

Concernant la tour Occitanie, ce projet ne faisait pas partie du programme électoral du maire de Toulouse et président de la métropole. Bien plus encore qu'un projet annoncé, il aurait dû être soumis à l'avis des habitant.e.s.

L'historique montre que ce projet a été décidé avant toute démarche d'information et sans aucune concertation avec la population :

- A la fin des ateliers de 2015, la hauteur du bâtiment sur le site du Tri postal ne devait pas dépasser la hauteur de la médiathèque (environ 35 m).
- En juin 2016, dans les conclusions de l'enquête publique sur la première modification du PLU, les commissaires enquêteurs écrivent : "une hauteur maximale de 150 m nous semble raisonnable en l'espèce". Est-ce le rôle des commissaires enquêteurs de donner cet avis avant même la naissance du projet ?
- En octobre 2016, la SNCF lance le projet d'aménagement du tri postal en précisant aux participants: "Vous pouvez construire jusqu'à 150 mètres, ce sera validé en

novembre par le Conseil de Métropole"! En effet, le conseil de métropole a validé cette consigne a posteriori.

- En mars 2017, les candidats ont été sélectionnés et le maire de Toulouse fait l'annonce du projet de Tour Occitanie depuis le MIPIM de Cannes. Les riverains et la population de Toulouse et de son agglomération n'ont été ni informés ni consultés.
- Début 2018, des modifications du PLU favorables au promoteur sont prises par une procédure de modification d'urgence qui évite notamment l'enquête publique (abandon du concept de mixité pour le bâtiment, réduction de l'emprise des parcs de stationnement des deux roues). Cette procédure d'urgence fait l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif.

Aucun projet alternatif à la tour n'est soumis au débat. La tour n'a pas été plébiscitée par les habitant.e.s comme cela a été évoqué lors d'une réunion publique. (Pour rappel : la pétition « Non au gratte-ciel de Toulouse » a reçu près de 5000 signatures alors que la pétition « oui à la tour Occitanie » n'en a reçu que 430 signatures)

De manière plus générale concernant la concertation sur le périmètre TESO, nous tenons à mettre en évidence un certain nombre d'éléments. Pour ce faire, nous nous appuyons sur la pièce C-1 « Bilan des Concertations » et plus particulièrement les bilans de la concertation sur le plan guide urbain, de la ZAC et du pôle d'échanges multimodal.

- Les volets de la concertation sont clairement séparés, ce qui pose clairement un problème aux habitant.e.s pour appréhender la complexité du projet. Aucune réponse n'est apportée par Toulouse Métropole (page 36)
- Une suite de la concertation est demandée selon des modalités spécifiques, du temps, un ciblage par quartier et une intervention de chaque partie prenante. Seul un dispositif de participation évolutif est évoqué sans plus de détails par Toulouse Métropole (page 36)
- Une contribution demande des documents plus pédagogiques et compréhensibles de tous à l'issue des Ateliers. Toulouse Métropole répond juste qu'une synthèse des contributions est disponible sur un site (page 36).
- La thématique de la concertation a été évoquée dans 15% des contributions (page 83). Les contributeurs expriment cette envie de participation et de voir les résultats de la démarche participative pris en compte dans le projet. Aucune garantie n'est donnée, le caractère évolutif de la démarche est encore évoqué et la réponse renvoyée à plus tard lors de la conception. (page 88)
- Les limites de cette consultation, la non prise en compte des avis exprimés lors des ateliers et le refus d'alternatives ont été évoqués en détails lors de la réunion publique du 13 mars 2018 par un responsable associatif. Aucune réponse circonstanciée n'est apportée (page 179), le maire rappelant que la parole est donnée, les arbitrages sont faits.

S'agissant de la concertation, il ne s'agit donc ici que d'une démarche d'information. Le projet semble complètement défini en amont, la description qui en est faite ne permet pas à chacun.e d'en appréhender la complexité dans sa globalité : les documents ne sont pas interprétables par la population sans expertise, et les phases de concertations morcelées. Pourtant les habitant.e.s sont en demande. Malgré cela ils contribuent mais n'obtiennent aucune garantie sur la prise en compte ou non de leurs demandes et sur les étapes ultérieures.

Aussi la participation citoyenne n'a pas eu de sens pour construire la ville de demain sur le périmètre TESO. Il n'y pas eu de co-construction mais un projet ficelé à l'avance et imposé par l'équipe municipale sur lequel les Toulousain.e.s ne pouvaient pas influencer malgré l'habillage participatif.

2/ La raison d'être du projet de Tour Occitanie continue d'interroger et son inadéquation avec les enjeux environnementaux continue de soulever des incompréhensions.

Depuis plusieurs mois, le cercle « Urbanisme & Mobilité » organise des « Apéros Urbains dans différents quartiers de Toulouse et notamment dans ceux du périmètre TESO. Ces événements sont l'opportunité de recueillir les ressentis et les avis des Toulousain.e.s, citoyen.ne.s ou représentant d'associations. Les comptes-rendus de ces événements sont publics.

De ces échanges, il apparaît que la raison d'être de la Tour Occitanie continue d'interroger les habitant.e.s, pourtant parties prenantes de ce projet puisque vivant dans cette ville. Pour n'en citer que quelques-unes :

- Quelles études économiques ont été menées permettant d'affirmer l'utilité de la Tour Occitanie ?
- Dans quelle mesure répond-t-elle aux besoins des toulousain.e.s ?
- A quels enjeux de la métropole fournit-elle une réponse ?
- Comment apporte-t-elle une réponse aux attentes des habitant.e.s des quartiers TESO?
- En quoi une telle hauteur de bâtiment est-elle justifiée ?

La question du « Pourquoi » la Tour Occitanie ne trouve pas de réponse. Le « comment » se construit ce projet quant à lui suscite l'incompréhension car au-delà du déni de démocratie locale, elle semble être **en total décalage avec l'urgence de lutter contre le réchauffement climatique, la pollution et le besoin d'enclencher une transition énergétique.**

- Bilan carbone de la construction : la construction d'un gratte-ciel génère déjà un bilan carbone considérablement plus élevé que celui d'un immeuble ordinaire.
- Normes écologiques : En 2020, de nouvelles normes environnementales "bâtiments à énergie positive" entreront en vigueur (RT 2020). Elles obligeront à une autosuffisance énergétique. La précipitation pour obtenir le permis de construire tour Occitanie en 2019 répondant à des normes anciennes (RT 2012) est certes légale mais dénote une irresponsabilité voire un refus d'honorer les engagements gouvernementaux de la COP 21.
- Entretien : L'entretien d'un gratte-ciel est très consommateur d'énergie (+25% que la normale). Et en cela il ne serait plus possible de le construire ainsi dès l'an prochain.
- Maintenance des espaces verts : le projet prévoit des arbustes en pot qui consommeront beaucoup d'eau et nécessiteront un entretien par des spécialistes. Ils ne sont assurés que pour 10 ans.
- Pollution : le quartier de la gare est déjà saturé par la circulation automobile et le niveau de pollution dépasse les normes acceptables. Le projet de Tour Occitanie (2000 à 3000 personnes de plus dans le quartier) augmentera la circulation automobile et donc la pollution. L'impact sur les quartiers avoisinant le périmètre TESO n'est pas pris en compte.
- Image dévalorisante pour Toulouse et ses habitant.e.s : Au moment même où New York vient de décider de pénalités financières pour ce type de construction au regard

de leur impact environnemental, Toulouse cherche à transmettre au monde une image en totale opposition, tournée vers des principes constructifs du passé.

En conclusion, nous dénonçons le déni de démocratie locale concernant la façon dont a été mené l'ensemble du projet et nous remettons en cause l'utilité de la Tour Occitanie au vu des impacts engendrés.

Nous restons à votre disposition pour discuter de notre contribution si vous le souhaitez.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Archipel Citoyen.

contact@larchipelcitoyen.org